



Les Organisations Professionnelles Viticoles du Languedoc

Avec près de 85 000 exploitations viticoles, 95 000 vignerons (Elliot, 2019), 748 564 hectares de vigne destinée à la production de vin, et plus de 41 millions d’hectolitres de vins commercialisables produits en 2019 (Douanes françaises, 2019), la filière vitivinicole est une part importante de la production agricole française. « La viticulture représente 15% de la valeur de la production agricole, pour seulement 3% des surfaces utilisées. » (Rédaction de larvf.com, 2012) « En 2015, le vignoble français produit 3240 vins différents pour 383 appellations viticoles différentes sur 80 départements et 16 grands vignobles. » (VinVigne, 2015) Face à cette grande diversité de productions, une bonne organisation de la filière est nécessaire.



Source : Monographie France Agrex C./Sève C. /Efeso C.

Structuration des principaux organismes viticoles en France

En France, les organisations professionnelles agricoles (OPA) spécifiques à la filière viticole sont

nombreuses, comme le montre l’organigramme ci-dessus. Cette grande diversité d’organismes permet une bonne représentation de la filière à **différentes**

échelles: locale, régionale, nationale, voir même européenne. La filière vitivinicole Française est donc structurée de manière à favoriser le dialogue amont-aval.

Les grandes missions de ces organisations professionnelles sont :

- l'organisation de la filière : participation au débats institutionnels français et européens, suivi des négociations commerciales internationales,
- le suivi économique des filières : études du marché intérieur, des exportations, de la compétitivité,
- la participation à la recherche sur la filière viticole.

Ces interprofessions participent donc activement au développement de la filière en accompagnant les viticulteurs et en développant la recherche au niveau national et européen. En effet, l'implication des acteurs privés dans la R&D en dehors des interprofessions est limitée. (FranceAgriMer, 2016).

L'union européenne attribue des fonds aux organismes professionnels viticoles pour que la filière puisse développer la recherche et le développement, mais aussi la restructuration du vignoble.

Présentation des principaux organismes à influence nationale

L'Association Générale de la Production Viticole (**AGPV**), regroupe l'ensemble des organisations professionnelles nationales de la filière viticole – Confédération des vins d'AOC (**CNAOC**), Confédération des Caves coopératives (**CCVF**), Vignerons Indépendants (**VIF**) et Confédération des vins IGP (**VinIGP**). Elle collecte ainsi les demandes des différentes organisations professionnelles citées précédemment pour défendre d'une seule voix l'ensemble de la filière. La CNAOC par exemple, est une confédération syndicale regroupant depuis 1935, par le biais de fédérations régionales, l'ensemble des syndicats viticoles

d'AOC. Son objectif est d'améliorer la sécurité juridique pour l'activité viticole, en particulier dans les domaines de la fiscalité et de la transmission des entreprises, de l'étiquetage, du développement de l'emploi et de la politique environnementale des vignerons.

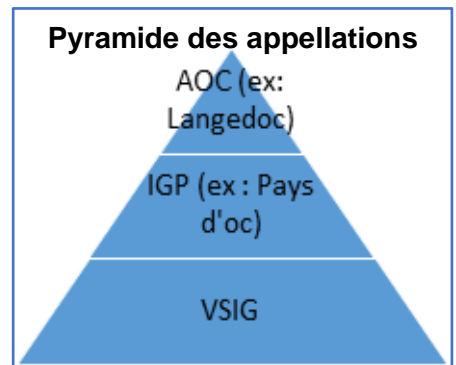
Le **Comité National des Interprofessions des Vins à appellation d'origine et à indication géographique (CNIV)** est une association qui rassemble l'ensemble des Interprofessions françaises de Vins et d'Eaux-de-vie de Vin à Appellation d'Origine et Indication Géographique, soit 23 interprofessions régionales et une nationale. Ces interprofessions sont réunies pour assurer le bon développement de la filière et leur représentation auprès des décideurs publics nationaux et communautaires. Le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc (**CIVL**) est par exemple, l'une de ces 23 interprofessions régionales.

Qu'en est-il en Languedoc-Roussillon ?

Une des particularités de la région viticole du Languedoc-Roussillon réside en le fait qu'elle possède plusieurs interprofessions, ce qui est assez rare pour une région viticole donnée et qui peut s'expliquer par la mosaïque d'appellations qui la compose. On compte en effet :

- Le CIVL qui regroupe 21 AOC et 13 dénominations régionales (Cabardès, Corbières, Muscat de Lunel, Saint-Chinian, etc.)
- Le Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon (CIVR) représentant 13 AOC et 15 cépages (dont Collioure, Côtes-du-Roussillon, Risevaltes, Banyuls)
- L'interprofession des vins du Pays d'Oc, Inter Oc, regroupant les vins de cépages de quatre départements de la région.

Les syndicats viticoles sont également très présents puisque chaque appellation est représentée par un syndicat (par exemple le Syndicat des Vignerons du Pic Saint-Loup).



Source personnelle

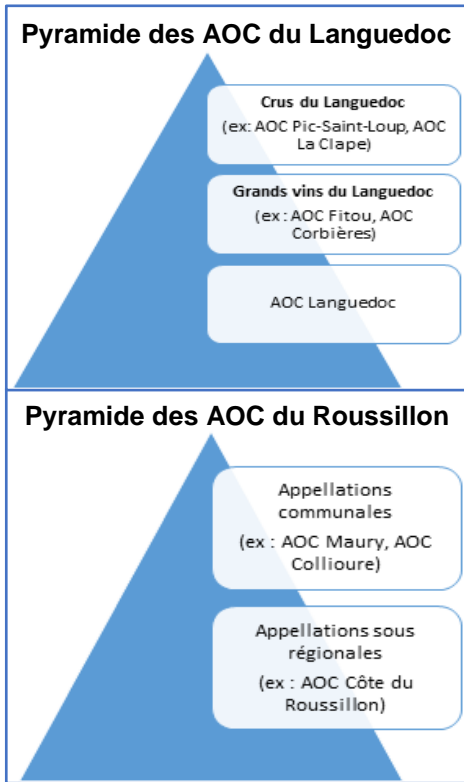
Afin de mieux comprendre la présence et le rôle des nombreux syndicats et interprofessions présents dans la région il est important de faire un point sur les différentes appellations présentes en Languedoc-Roussillon. Il n'est pas toujours simple de s'y retrouver parmi l'ensemble des appellations viticoles en France surtout depuis la réforme de 2009:

- Les AOC deviennent AOP
- Les Vins de Pays laissent la place à la terminologie Indication Géographique Protégée IGP
- Les Vins de Table disparaissent au profit des vins sans indication géographique (VSIG)

On note une gradation au niveau du cahier des charges de chaque type d'appellation, d'où la notion de pyramide des appellations (visible sur la figure ci-dessus), où l'AOC représente l'appellation dont le cahier des charges est le plus strict.

Au sein de la zone viticole Languedoc-Roussillon on retrouve deux appellations d'origine contrôlée régionales : l'AOC

Languedoc et l'AOC Côte du Roussillon.
Deux appellations qui sont elles-mêmes structurées de façon pyramidale (au risque de perdre les consommateurs...) comme visible sur les figures ci-dessous.



Zoom sur l'interprofession des Vins du Pays d'Oc : INTER'OC

L'interprofession INTER'OC a vu le jour suite à la reconnaissance d'un signe officiel de qualité en 2009 pour les viticulteurs du Pays d'Oc : L'IGP Pays d'Oc. L'appellation s'étend sur 120 000 hectares, le vignoble se délimite en trois zones d'influences : les plaines maritimes dans sa partie littorale, les premiers coteaux et Soubergues, et enfin les vignobles d'altitude. L'étendue de l'IGP Pays d'Oc explique l'extraordinaire diversité de sols que l'on y rencontre : ils alternent terrains sablonneux en bordure de mer, calcaires, schistes, argiles ou graves caillouteux sur les plaines



Source Pays d'Oc IGP

et les coteaux. Elle intègre dans son cahier des charges le concept innovant des vins de cépages. Il est le socle identitaire du Pays d'Oc avec 58 cépages autorisés. La mention du millésime et des cépages étant autorisée pour les IGP, l'approche est claire pour le consommateur.

Au-delà de son rôle de représentation, valorisation et fédération, INTER'OC a également mis en place le dispositif "Club des marques" qui consiste en un partenariat annuel gagnant-gagnant avec ses entreprises

adhérentes, et qui permet de soutenir les actions des Entreprises, tout en ayant pour ambition de créer une synergie de valorisation du label au profit de l'ensemble des opérateurs de la filière Pays d'Oc IGP. Peut adhérer au CLUB DES MARQUES tout opérateur, personne physique ou morale, commercialisant des vins conditionnés certifiés Pays d'Oc Indication Géographique Protégée à partir du territoire national. L'enveloppe financière annuelle du dispositif sera définie dans le budget prévisionnel d'Inter'Oc de chaque exercice et répartie entre les entreprises au prorata des dossiers validés selon les critères définis par l'Interprofession, conformément au Cahier des Charges du Club des Marques (Pays d'Oc IGP, 2020).

Benoit Clicquot de Mentque, Clara Gérardin, Adriane Mamino
Spécialité « Agromanagement », INP-ENSAT

De nouvelles démarches volontaires individuelles et collectives

Ces dernières années, on observe une montée de nouvelles organisations professionnelles viticoles de certification, qui se développent à l'échelle nationale : AgriConfiance, Haute valeur environnementale (HVE), Vignerons Engagés, Terra Vitis... Grâce à un cahier des charges adapté, ces nouveaux labels défendent des valeurs de développement durable et d'agriculture raisonnée.

Par exemple, la certification environnementale se divise en trois niveaux dont le dernier l'HVE est en pleine croissance en France. Le nombre d'exploitations viticoles certifiées a doublé en moins d'un an, passant de près de 2000 en juillet 2019 à 4532 en janvier 2020 (Pailloux, 2019 ; Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020). Par ailleurs, la certification Terra Vitis donne automatiquement la certification du niveau 2 de progression environnementale et devrait d'ici la fin de l'année passée au niveau 3 HVE (Abellan, 2019).



Définitions

- Organismes Professionnelles Agricoles (OPA) : Ensemble des structures créées ou gérées par et pour les agriculteurs (LeParisien, 2020)
- Interprofessions : Ensemble des professions regroupées dans une région au sein d'un organisme représentatif commun. (Larousse, 2020)

Bibliographie

- Abellan A, 2019. Terra Vitis intègre la certification HVE en 2020. *Vitisphère*. Disponible sur : <https://www.vitisphere.com/actualite-90265-Terra-Vitis-integre-la-certification-HVE-en-2020.htm> [consulté le 09/10/2020]
- CNAOC, 2020. Disponible sur : <http://cnaoc.org/> [consulté le 03/10/2020]
- CNIV, 2020. *Interprofessions viticoles*. Disponible sur <https://www.intervin.fr/> [consulté le 03/10/2020]
- Douanes françaises, 2020. *2019 – Relevé par département de la production des vins*. Disponible sur : <https://www.douane.gouv.fr/la-douane/opendata/categories/viticulture/production-de-vins>, [consulté le 09/10/2020]
- Elliot J, 2019. *Production de vin en France en 2018*. Disponible sur : <https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/production-de-vin-en-france-en-2018/>, [consulté le 09/10/2020]
- France AgriMer, 2016, Analyse des filières vitivinicoles des principaux pays producteurs dans le monde, Disponible sur : <https://www.franceagrimer.fr/content/download/48451/document/SYNTHESE%20FILIERE%20FRANCE.pdf>
- Larousse, 2020. *Interprofession*. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/interprofession/43816> [consulté le 09/10/2020]
- Le Parisien, 2020. *Organisation professionnelle agricole*. Disponible sur : <http://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/ORGANISATION%20PROFESSIONNELLE%20AGRICOLE%20EN%20FRANCE/fr-fr/#anchorWiki> [consulté le 09/10/2020]
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020. *Les chiffres clés de la Haute Valeur Environnementale (HVE)*. Disponible sur : <https://agriculture.gouv.fr/les-chiffres-cles-de-la-haute-valeur-environnementale-hve> [consulté le 09/10/2020]
- Pailloux E, 2019. La Haute Valeur Environnementales concerne désormais 2272 exploitations. *Culture Agri*. Disponible sur : <https://campagnesetenvironnement.fr/la-haute-valeur-environnementale-concerne-desormais-2272-exploitations/> [consultée le 09/10/2020]
- Pays d'Oc IGP 2017. Disponible sur : <https://www.paysdoc-wines.com/igp-lassurance-de-la-qualite/> [consulté le 04/10/2020]
- Rédaction de larvf.com, 2012. Le vin en quelques chiffres clés. *La Revue du Vin de France*. Disponible sur Internet : <https://www.larvf.com/vins-chiffre-cles-filiere-vins-economie-societe-consommation-la-revue-du-vin-de-france,4362104.asp> [consulté le 09/10/2020]
- Stratégies, 2006. *Quatre organisations viticoles en Languedoc-Roussillon*. Disponible sur : <https://www.strategies.fr/actualites/marques/r40244W/quatre-organisations-viticoles-en-languedoc-roussillon.html> [consulté le 03/10/2020]
- Trevoux, M., 2020, Deux ODG sur le point de quitter le CIVL, *Vitisphère*, Disponible sur: <https://www.vitisphere.com/actualite-91579-Deux-ODG-sur-le-point-de-quitter-le-CIVL.html> [consulté le 09/10/2020]
- VinVigne, 2015. *Appellations viticoles françaises*. Disponible sur Internet : <http://www.vin-vigne.com/appellation/>, [consulté le 09/10/2020]